



DÉCISION N° 2022-572

Objet : location de columbarium au nom de ROYER Secteur : 57 C Numéro : 033 Titre de concession n° 105/2022

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2223-13 et suivants relatifs aux concessions,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général du cimetière communal en date du 17 août 2021,

VU la délibération n° 2021-12-15/03 en date du 15 décembre 2021 actualisant les tarifs des concessions au cimetière communal,

CONSIDÉRANT la demande, en date du 17 septembre 2022, présentée par Monsieur Jean-Christophe ROYER tendant à obtenir une concession de case columbarium dans le cimetière communal afin d'y fonder la sépulture de la famille ROYER,

DÉCIDE

Article 1 : d'accorder une location de columbarium dans le cimetière communal de Vélizy-Villacoublay, au nom de la famille ROYER afin d'y fonder une sépulture de famille,

Article 2 : la concession secteur : 57 C, numéro : 033 de type COLUMBARIUM, est acquise pour une période de 15 ans prenant effet le 21 septembre 2022 jusqu'au 21 septembre 2037,

Article 3 : elle est consentie moyennant la somme de 590,00 euros, versés à la Régie concessions cimetière,

Article 4 : le concessionnaire et ses ayants droit s'engagent à respecter toutes les mesures prescrites par le règlement général du cimetière de Vélizy-Villacoublay, le Code Général des Collectivités Territoriales et toute réglementation s'y afférant,

Article 5 : la présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois (2) à compter du premier jour de sa publication,

Article 6 : Madame la Directrice générale des services de la commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Vélizy-Villacoublay, le 21 septembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20220923-DEC_2022_572-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022

acte affiché du 23/09/2022 au 26/11/2022

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr